

Monographie de la commune de Vert Saint Denis

Rédigée en Décembre 1888 par
Monsieur Auguste Verrier
Instituteur

« Des Cités-Écoles, Jacques Lamière, les 40 livres
« qu'on lui avait ôtées, ce qui lui composera
« 120 livres de gages dont il sera payé par
« le maraîchier en charge aux conditions suivantes:
« 1^{re} Qu'il remplira exactement son devoir
« à l'égard des enfants; qu'il les formera s'il
« se peut, au chant de l'église,
« 2^o Qu'il se chargera de blanchir chez lui,
« 4 fois par an, le principal linge de l'église,
« servant à l'ornement d'icelle ou à la célébration
« des saints mystères;
« 3^o Qu'il fera récurer les burettes, chandeliers,
« croix et lampes utiles à l'église;
« 4^o Qu'il accompagnera le curé, le jour,
« la nuit pour l'administration des sacrements.
« Ce que le dit maître d'école promet et s'engage
« d'exécuter fidèlement. »



PRESENTATION

En vue de l'Exposition Internationale de 1889, le Ministère de l'Instruction Publique a demandé aux instituteurs de rédiger une monographie de chaque commune. Selon un plan pré-établi, parfois sur des formulaires imposés, ils devaient présenter un tableau de l'état de l'enseignement, ainsi qu'une sommaire étude historique et géographique du lieu. C'est de ce travail que s'est acquitté Auguste VERRIER, instituteur à Vert Saint Denis à l'époque.

Conservée aux Archives Départementales de Seine et Marne, cette brochure manuscrite est une mine d'informations sur l'état de la commune vers la fin du XIXe siècle. Elle a été transcrite et mise en ligne pour [la Société d'Histoire, d'Art, de Généalogie et d'Echange de Combs la Ville](#) (SHAGE) par Régis & Christiane DIEMUNSCH. Cette saisie est ici présentée en forme de document PDF imprimable en brochure, pages recto-verso. On y a ajouté quelques notes, qui éclairent un peu les expressions et abréviations d'époque, ainsi que le Sommaire ci-dessous, qui a été muni d'hyperliens pour faciliter la consultation sur ordinateur, ce qui a entraîné l'adjonction de quelques intertitres supplémentaires.

Alain Saustier, Août 2009.

Sommaire

<i>NOTICE SUR L'ENSEIGNEMENT</i>	5
<i>NOTICE GEOGRAPHIQUE</i>	9
<i>Population</i>	9
<i>Répartition des sols</i>	9
<i>Communications</i>	10
<i>Forêts</i>	10
<i>Agriculture</i>	10
<i>Elevage</i>	11
<i>Industrie</i>	11
<i>Dépendances</i>	11
<i>Curiosités naturelles</i>	13
<i>NOTICE HISTORIQUE</i>	14
<i>Seigneurie de Pouilly</i>	14
<i>Château-fort de Pouilly</i>	14
<i>Seigneurie de Vert</i>	15
<i>Eglise</i>	15
<i>Ecole</i>	15
<i>PARTICULARITES</i>	16
<i>Paix de la Chaussée</i>	16
<i>Pendant la Révolution</i>	16
<i>Assassinat du Courier de Lyon</i>	17
<i>LISTE DES INSTITUTEURS</i>	20

MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE VERT-SAINT-DENIS

Monsieur VERRIER - Instituteur

NOTICE SUR L'ENSEIGNEMENT

On ne trouve pas trace de maître des petites-écoles dans la commune de Vert-Saint-Denis avant l'année 1700. Il est donc probable que c'est de cette époque, c'est-à-dire vers la fin du 17^e siècle, que date la fondation d'une école dans la commune.

A partir de 1700 on peut établir la suite des maîtres d'école presque sans interruption. Ils sont tous chantres et auxiliaires du curé, et leurs noms figurent au bas des actes de baptême et de décès, à chaque page, dans les registres paroissiaux de ce temps.

Le premier que j'y vois figurer porte le nom de Couillet.

En 1761, je trouve l'acte de nomination de Jacques Garnier comme maître des Petites-Ecoles. Je rapporte cet acte en entier parce qu'il donne une idée de la manière dont les maîtres étaient recrutés et des obligations qu'ils avaient à remplir à cette époque.

« L'An mil sept cent soixante et un, le 16 septembre, après l'annonce faite au prône de la messe paroissiale, à l'issue de la messe sonnée à la manière accoutumée, les notables et les anciens marguilliers en charge, d'un commun accord avec nous, Curé du dit lieu, ont arrêté en ladite assemblée que l'on remettrait au maître des Petites-Ecoles, Jacques Garnier, les 40 livres de gages qu'on lui avait ôtées, ce qui lui composera 120 livres de gage dont il sera payé par le marguillier en charge aux conditions suivantes :

1^o- Qu'il remplira exactement son devoir à l'égard des enfants ; qu'il les formera s'il le peut au chant de l'Eglise ;

2^o- Qu'il se chargera de blanchir chez lui, quatre fois par an, le principal linge de l'Eglise servant à l'ornement d'icelle ou à la célébration des saints mystères ;

3^o- Qu'il fera récurer les burettes, chandeliers, croix et lampes utiles à l'Eglise ;

4^o- Qu'il accompagnera le curé, le jour, la nuit pour l'administration des Sacrements. Ce que le dit maître d'école promet et s'engage d'exécuter fidèlement. »

Le 1^{er} Mai 1765, Jacques Garnier est remplacé par Pierre Mottet. A cette occasion , nouvelle assemblée des notables et du Curé qui reçoivent pour l'instruction des enfants ledit Mottet, moyennant 120 livres de traitement fixe et aux conditions suivantes :

« Tous les jours, excepté les semaines où il n'y aura pas de fête, il sera assidu à faire la classe ; depuis Pâques jusqu'à la Saint-Martin d'hiver, il commencera à 8 heures et finira à 4 heures. Il sonnera l'Angélus du matin, du midi et du soir. Pour avertir les enfants de l'école il sonnera 4 coups seulement. L'après-midi, il commencera à 1 heure et finira à 4 heures en été, et l'hiver, il commencera à 9 heures et finira à la même heure qu'en été. »

Ce maître est remplacé par Louis Laurent Brailler le 26 janvier 1766.

Ce dernier part à la Pentecôte de la même année et Nicolas Prieur lui succède. Il a aussi 120 livres de traitement fixe.

Le 9 Mars 1771, Charles, François Daniel est reçu à son tour. Il promet de bien remplir ses devoirs.

Le 16 septembre 1786, Etienne Percollet de Guignes, est installé dans les fonctions de maître d'école. Voici l'acte d'installation : *« L'an mil sept cent quatre vingt six, le 16 juillet, après l'annonce au prône et l'assemblée convoquée au son de la cloche, pour recevoir un maître d'école ; les habitants assemblés au banc de l'œuvre, délibération faite et consentement donné de la part des dits habitants, notables et anciens marguilliers, nous, curé, soussigné, avons acquiescé à la dite délibération et donné pouvoir au sieur Etienne Percollet de faire en cette paroisse toutes les fonctions attachées à la dite place de maître d'école ; de*

chanter l'office, d'assister au port des sacrements et généralement de faire tout ce qui est de droit et d'usage. Pour ses honoraires nous lui avons accordé la somme de 120 livres et en outre 12 livres pour avoir soin des allées du cimetière. Fait, clos et arrêté le présent jour et signé par les membres présents ».

En 1791 nouvelle délibération concernant ce maître. La voici : « *L'An 1791, le six février, sur les représentations adressées par le maître d'école aux curé, marguilliers, notables et habitants, de la diminution de ses honoraires qu'il allait éprouver par la suppression de la Dîme sur laquelle il lui était accordé trois septiers de blé méteil. Les habitants ayant délibéré et voulant donner des preuves de leur justice et de leur droiture en traitant favorablement l'exposant, lui ont accordé la somme de deux cents livres pour tous ses honoraires à prendre sur les fonds de la fabrique. Il ne recevra rien ni pour les allées du cimetière ni pour le décuvage. Il recevra jusqu'au 16 juillet prochain ses honoraires des années précédentes comme à l'ordinaire. Les habitants ne lui ont accordé cette augmentation qu'à condition qu'il continuera à instruire les pauvres enfants de la paroisse, puisque le blé lui était accordé à ces conditions. Fait et passé le dit jour que dessus. Signé : P.G.B.Thierriet, curé ; Garnot ; Jovine : Lebeau Rabourdin ; Cabaret ; Crenet ; Despresle ; Chevalier ; Carliot ; Duvau ; Martin ; Cresson ; Benoist et Duvau fils. »*

Cet acte est intéressant à plus d'un titre. Il fait voir que nos pères avaient en grande estime leurs maîtres d'école et savaient les encourager ; qu'ils tenaient à l'instruction des enfants et n'oubliaient les enfants pauvres dont l'écolage était pris sur la dîme

Le questionnaire ci-après, adressé par le district à la municipalité et transcrit sur le Registre des Délibérations avec les réponses, le 23 fructidor an II de la République, mérite d'être rapporté.

-1-Quelles sont les mœurs de vos instituteurs ?

R- Bonnes mœurs et bonne conduite .

-2-Combien y en a-t-il dans votre commune ?

R- Un seul

-3-Est-il instruit, a-t-il les talents voulus ?

R- Il est beaucoup attaché à son état et a le talent commun qu'exige cette fonction.

-4-Quel est le nombre d'enfants ?

R- Au total 76 en notre commune et 28 en celle de Cesson qui se joint à nous. En tout 104.

-5-A quelle heure commencent et finissent les séances ? Quelle est la police qui y règne ?

R- Le matin, de 8 heures à 11 heures, et l'après-midi de 1 heure à 4 heures.

Les enfants sont conduits avec la douceur et la sévérité possibles.

-6- Quels sont les congés dans la décade ?

R- Le quintidi et le décadi.¹

-7- Les père et mère, tuteurs ou curateurs sont-ils exacts à envoyer leurs enfants ou pupilles aux dites écoles, et surveillent-ils leur instruction ?

R-Un certain nombre disent ne pas pouvoir envoyer leurs enfants à l'école parce qu'ils en ont besoin. Ils profitent de leur travail et négligent leur instruction.

-8- Avez-vous sévi, aux termes de la loi du 29 Frimaire, contre ceux d'entre eux qui négligent à remplir ces premiers devoirs ?

R- Nous n'avons sévi contre personne. Nous nous sommes bornés seulement à les y engager de paroles.

-9- En quoi consiste l'instruction. Le calcul décimal si recommandé, en fait-il partie ?

R- Dans la lecture des droits de l'homme et dans les rapports envoyés par la Convention Nationale. L'instituteur a commencé à montrer le calcul décimal.

-10-Eprouvez-vous des difficultés pour vous procurer des instituteurs ? Quelles sont elles ?

1 Calendrier républicain : le mois de 30 jours est divisé en 3 décades (tranches de 10 jours). Quintidi est le 5e, Décadi le 10e et dernier jour.

R- Nous n'en avons éprouvé aucune par la raison que c'est le même depuis 1786 .
Réponse faite en notre chambre commune, le 20 Fructidor, 2^o année de l'ère républicaine et avons signé.

Signé : Rabourdin ag.nal ; Cresson et Lobeau, officier pal .

Cette pièce, en effet, nous donne l'état de l'instruction primaire dans la commune à cette époque. Elle nous fait voir que la municipalité avait toujours une bonne opinion de son maître ; que l'enseignement civique qu'on a cherché à rajeunir en ces derniers temps, était déjà pratiqué puisque le maître faisait lire à ses élèves : *Les Droits de l'homme et du citoyen* et les rapports que lui envoyait la Convention Nationale et qu'on essayait de mettre à exécution le D(écre)t de cette Assemblée sur l'instruction obligatoire.

De 1791 à 1805 l'école est dirigée par Etienne Percollet qui remplit en même temps les fonctions de greffier communal.²

En 1814 on relève le nom de Louis Michel Morin comme instituteur, il ajoute à son titre celui de professeur de langues.

Jusqu'en 1820 la commune n'a pas eu de maison d'école ; chaque maître se logeait où il pouvait. On parle encore d'une cave où l'école s'est tenue longtemps.

La maison actuelle a été achetée de Louis Jacques Guerlay le 16 avril 1820

Savoir :

Maison et jardin de 3a33	1000frs
Une pièce de terre	250frs

En cette époque, c'est-à-dire en 1820, un nouvel instituteur, Larné François, est installé à Vert. Il passe pour avoir été un excellent maître et on conserve de lui un bon souvenir dans la commune. Il exerce jusqu'en 1829 et est remplacé par M. Cherfils dont le traitement fixe est porté à 300 frs.

La loi du 28 juin 1833 ³ va maintenant être appliquée.

Le 20 mars 1834 se fait l'installation du comité local chargé de la surveillance de l'école.

Ce comité constate que les livres appartenant à l'école sont : 10 abécédaires, 2 catéchismes historiques et 2 collections de tableaux données par M. le Préfet ; et il décide que l'enseignement simultané⁴ sera le seul employé à l'école

Le 17 août suivant, Dubarle Alexandre François est proposé comme instituteur par le conseil communal : le comité l'accepte malgré le Desservant⁵ qui proposait un jeune homme nommé Marois. Mr Dubarle exerça 7 ans.

Le comité local fait son éloge dans le procès-verbal d'une visite à l'école du 9 février 1837.

« Nous avons reconnu, dit ce comité, que la classe était bien tenue ; et nous avons constaté que la majeure partie des enfants de 6 à 7 ans savaient lire et qu'ils avaient bien répondu aux questions que M. le Desservant leur a adressées. »

En 1835, le 12 Avril, le conseil municipal consent à la réunion de la commune de Cesson à celle de Vert-Saint-Denis sous le rapport de l'instruction primaire, moyennant certaines conditions, acceptées par les deux parties.

Une délibération du 30 avril 1846 demande que la classe du matin commence à 9h.et finisse à midi. Le Desservant M. Lemoine, est opposé à cette demande et refuse de signer la délibération qui, néanmoins, est approuvée par le Comité Supérieur.

Le 23 Novembre 1847, dernière réunion du Comité local, dans laquelle il ne s'occupe que de son installation.

2 Les instituteurs ont longtemps assuré les fonctions de secrétaire de mairie.

3 Loi Guizot : une école primaire par commune, comités de surveillance (religieux + notables).

4 L'enseignement : *Mutuel* (un élève-moniteur instruit un groupe d'autres élèves) opposé à *simultané* (le maître enseigne à toute une section la même chose en même temps)

5 Le *Desservant* (du culte) est un ecclésiastique (le curé, le vicaire, le chapelain etc.)

Dans une délibération du Conseil municipal du 24 février 1850, le budget de l'instituteur est ainsi établi :

Traitement fixe (montant des 3 C.).....	246 frs
Supplément de traitement	50 frs
Rétribution scolaire	<u>472 frs</u>
Total	768 frs

On compte 40 enfants payants⁶, savoir : 12 à 1fr60 par mois et 28 à 1fr.

En 1853 ce budget ne s'élève qu'à 600 frs et l'école n'est plus fréquentée que par 30 enfants. C'est l'époque la plus triste pour l'enseignement primaire dans la Commune.

En 1854, la maison d'école est reconstruite sur l'emplacement de l'ancienne telle qu'elle existe aujourd'hui. Les deux-tiers de la dépense sont payés par Vert-Saint-Denis et l'autre tiers par la commune de Cesson.

Un nouveau maître, M. Billard, instituteur de mérite, est installé et la position se relève. Il est remplacé en 1856 par M. Terraillon qui sort au bout de 2 ans en 1858.

Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis 30 ans, les fonctions d'instituteur sont exercées par M. Verrier.

En 1866, une école de filles a été établie dans la commune et l'école est devenue spéciale aux garçons ; et en 1873 une école de hameau a été créée à Pouilly-le-Fort

Depuis cette époque, l'école ne reçoit plus que les élèves garçons de Vert (chef-lieu de la commune), du Petit-Jard et ceux de Cesson lesquels comprennent une population de 664 habitants.

Pendant l'année scolaire 1887-88, 38 élèves ont été présents, en moyenne, chaque mois.

Il y a eu 15400 présences et 864 absences. Soit 1 absence pour 17 présences et une moyenne de 405 présences et de 23 absences par élève pour l'année scolaire.⁷

VERT-ST.-DENIS, le 15 Décembre 1888
L'Instituteur

VERRIER

⁶ *Rétribution scolaire* payée par les parents : enfants de plus de 7 ans 16F par mois, jusqu'à 7 ans 1F, soit pour 10 mois : 1,6F x 12 x 10 = 192 F + 1F x 28 x 10 = 280 F, total 472 F.

⁷ En application de la loi sur l'obligation scolaire (Jules Ferry 1882), l'instituteur de chaque classe doit (encore aujourd'hui) tenir un registre des présences notées par demi-journées (Registre d'appel) et tenir à jour les totalisations mensuelles figurant en fin de ce registre. Une absence ou une présence = une demi-journée.

NOTICE GEOGRAPHIQUE

La commune de Vert-St-Denis fait partie du canton nord de Melun, Département de la Seine-et-Marne. Elle est bornée au nord par les communes de Réau et de Montereau-sur-Jard, à l'est par celles de Voisenon et de Melun, au sud par celles du Mée, de Boissette et de Boissise-le-Bertrand, à l'ouest par celle de Cesson.

Son Chef-lieu, Vert, est à cinq kilomètres de Melun et à 45 kilomètres de Paris.

POPULATION

Elle compte 629 habitants, recensement en 1886, qui se répartissent ainsi :

VERT, chef-lieu de la commune.....	214 h.
POUILLY-le-FORT, hameau.....	314 h.
LE PETIT-JARD, hameau.....	74 h.
LE GROS-CHENE, maison isolée.....	7 h.
LA FONTAINE-RONDE, usine.....	17 h.
BREVIANDE, maison isolée.....	3 h.

TOTAL 629 h.

En 1876, elle comptait 702 habitants ; en 1882 665.

La population tend donc à décroître.

REPARTITION DES SOLS

Le territoire a une superficie totale de 1612 hectares qui se divisent ainsi d'après le cadastre :

-terres labourables	1191 Ha 57 a 51 c.
-Vignes	3 53 52
-Bois	251 58 94
-Près	39 12 70
-Jardins et vergers	13 93 20
-Friches	48 63 59
-Mares	2 18 20
-Sol de maisons	7 65 10
-Routes et chemins	53 67 67
-Ru	1 01 40

TOTAL 1612 Ha 91a 40 c

Le service recensement accuse 179 maisons et 185 ménages.

Son altitude à la gare est de 77m.7 et sur le haut du rocher de Vert, de 110m. Ce point est le plus élevé du canton.

Sa longitude est de 16°50 ''

Sa latitude de 48° 34'52'' environ celle de Melun

Elle est arrosée par le ru de Balory qui prend sa source à Réau et qui se jette dans la Seine à Seine-Port, rive droite, après un parcours de 10 Km.

Ce petit cours d'eau faisait mouvoir autrefois plusieurs moulins en aval de la commune, aujourd'hui démolis. Il est alimenté par les fontaines de Pouilly, de l'Épinette, de Vert et de Cesson.

COMMUNICATIONS

Trois grandes routes traversent la commune :

1° - La route de Melun à Paris par Brie

2° - La route de Melun à Paris par Lieusaint

3° - La route de Melun à Corbeil par Verneau.

Elle est, en outre, traversée, du levant au couchant, par le chemin de Grande C^{ion} du Châtelet à Seine-Port, sur une longueur de 4 Kms. Elle possède aussi de nombreux chemins vicinaux ordinaires dont les principaux sont : 1°- le chemin de Vert à Pouilly et 2°- le chemin de Pouilly au Petit-Jard.

Ses chemins ruraux sont bien entretenus. Il est dépensé chaque année en dehors des ressources vicinales s'élevant à 3000 frs environ, plus de 2000 frs pour l'entretien de ces chemins.

Le chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée la traverse dans sa partie sud et elle est desservie par la gare de Cesson qui se trouve à peine à 2 km. de l'église.

Sous le rapport des postes et du télégraphe, elle est rattachée au bureau de Cesson, éloigné du chef-lieu de 1 km. environ.

FORETS

Elle est couverte de 250 hectares de bois de peu de valeur. Le gibier y est abondant. Les lapins, qui y pullulent, causent un dommage considérable aux récoltes environnantes.

On y trouve aussi des roches en grès, exploitées autrefois pour le pavage des routes et des carrières de sable à bâtir.

AGRICULTURE

Le sol est sablonneux dans la partie sud, plantée en bois et argilo-calcaire dans l'autre partie. Ce sous-sol est perméable.

La terre, fertile et bien cultivée, est encore affermée⁸ 120 frs l'hectare en moyenne.

On y récolte principalement du blé, de l'avoine, du seigle, des betteraves, des pommes de terre et du fourrage.

En 1887, la récolte a été ainsi évaluée :

- Blé	7750 Hl.
- Seigle	600
- Avoine	8800
- Pommes de terre	2500 Qx
- Betteraves	21000 Qx
- Fourrages	9000 Qx

On n'y récolte presque pas de fruits

⁸ *Affermée* : louée à un fermier (le *fermage* est une location à bail, à la différence du *métayage* où le produit de la récolte est partagé entre le cultivateur et le propriétaire).

Les cultures du lin et du colza, assez importantes il y a quelques années, ont entièrement disparu.

La culture de la vigne est aussi délaissée ; cependant lors de la confection du cadastre on en comptait 3 hectares et demi dans la commune. Avant 1789, cette culture paraissait avoir une plus grande extension. Il existait un pressoir Seigneurial à Pouilly-le-Fort et on trouve dans les archives que les maîtres d'école de ce temps-là étaient chargés du décuvage⁹ moyennant quelques pintes de vin nouveau qui leur étaient remises par les vignerons.

La plaine et les bois sont giboyeux et la chasse se loue très cher. On y trouve le faisan, la perdrix, le lièvre et le lapin.

ELEVAGE

On y comptait au 1^{er} Janvier 1888 :

- Chevaux	128
- Vaches	245
- Bœufs	34
- Anes	8
- Moutons	720
- Volailles	1200
- Chèvres	12
- Lapins	900
- Abeilles (ruches)	80
- Porcs	70

INDUSTRIE

La principale est la fabrication du *fromage* très renommé et apprécié sur les marchés des environs.

Chaque année il s'en écoule sur les marchés de Melun pour environ 80 000 frs.

Ils sont vendus presque blancs, ayant 8 jours à peine, de 1 fr 50 à 2 frs pièce, à des marchands qui les affinent et qui les revendent 2 frs 50 à 3 frs au bout de quelques mois.

Les excédents de blé et d'avoine s'écoulent sur les marchés de Melun et de Corbeil.

Les fourrages sont vendus pour Paris, les 2/3 des betteraves sont transformées en alcool dans une distillerie exploitée par M. Beauvais à Pouilly ; l'autre partie est vendue aux sucreries des environs ou consommée par les bestiaux de la localité.

Il y a un marchand de bestiaux dans la localité et 4 marchands de fromages. On y trouve aussi un marchand de bois et de charbon, un marchand de vin en gros, 3 marchands d'étoffe et plusieurs épiciers.

9 Décuvage : vidage de la cuve où la vendange avait été mise en fermentation.

DEPENDANCES

POUILLY-le-FORT, village de 320 habitants, peuplé exclusivement de cultivateurs et pourvu aujourd'hui d'une école mixte.

On y remarque un ancien château-fort, en ruines, paraissant avoir été construit au 13^e ou 14^e siècle. Il possédait une chapelle démolie en 1789.

C'est à Pouilly-le-Fort que M. Pasteur fit ses expériences sur la vaccination des moutons.

En souvenir de ce fait la ferme où cette expérience eurent lieu porte le nom de Clos Pasteur.

LE PETIT JARD où Philippe Auguste, dit-on est né. Il y avait aussi autrefois une chapelle transformée il y a quelques années seulement en maison d'habitation.

LA FONTAINE-RONDE, usine en ruines sur la route de Paris et autrefois auberge importante. Avant l'établissement du chemin de fer P.L.M.¹⁰ une centaine de voitures s'y arrêtaient chaque jour et il n'y était pas consommé moins de 1200 septiers¹¹ d'avoine par année.

Près de là, à l'endroit où le ru de Balory traverse la route de Paris, se trouve le Ponceau où fut signée en 1419, la paix dite du Ponceau ou de la Chaussée, préliminaire de l'assassinat de Jean-sans-Peur à Montereau.

A 1200 m. environ de cette usine, en allant sur Paris, se trouve l'endroit où fut assassiné en 1796, le courrier de Lyon. C'est par erreur que, souvent, ce crime est indiqué comme ayant été commis à Lieusaint qui en est éloigné de 8 kilomètres au moins.

10 P.L.M : compagnie de chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée, (privée, comme presque toutes avant 1938) dont les lignes portaient de la Gare de Lyon à Paris.

11 Le Septier ou Setier est une mesure de capacité des grains et liquides, de valeur variable selon la denrée et la région. A Paris, un setier valait 24 boisseaux d'avoine, 12 boisseaux de blé, 14 de sel, 8 pintes de tout liquide (1 boisseau = 13 litres, 1 pinte = 0,93 litre)

CURIOSITES NATURELLES

On remarque, au lieu dit le Rocher de Vert, propriété de M. de Saint-Paul, des roches en grès de toute beauté et très curieuse. C'est un raccourci de la forêt de Fontainebleau.

On admire aussi près de la ferme appelée La Folie, dans la propriété de M. de Beauvau, un chêne plusieurs fois centenaires qui ne mesure pas moins de six mètres de tour. Il est connu sous le nom de GROS-CHENE et est très souvent visité par les promeneurs qui s'égarent dans ces parages.

Les étangs qui s'étendaient de Pouilly à Vert sont asséchés, le cimetière qui entourait l'église a été transféré au nord du village en 1852 ; le ru a été approfondi, le niveau des chemins s'est élevé, et Vert, de boueux et malsain qu'il était encore il y a seulement 30 ans, est devenu propre et salubre.

La population est tranquille et adonnée aux travaux des champs et il n'y a pas d'indigent inscrit au bureau de bienfaisance.

VERT ST. DENIS, le 15 Décembre 1888

L'Instituteur

VERRIER

NOTICE HISTORIQUE

Les bénédictins de l'abbaye royale de St. Denis et les Seigneurs de Pouilly-le-Fort possédaient autrefois la majeure partie des terres de Vert-St.-Denis. L'abbaye du Jard et celle de St-Père de Melun en ont aussi possédé. Il existait également à Pouilly le fief du Bichot et au Petit-Jard, le fief des Tournelles.

SEIGNEURIE de POUILLY

La Seigneurie de Pouilly-le-Fort était très importante et son histoire résume à peu près celle de toute la commune. La famille des Vaudetar, qui occupa toujours de hautes charges à la cour des Rois de France, la posséda de 1300 à 1720.

Guillaume de Vaudetar, valet de chambre du Roi Jean-le-Bon, fut seigneur de Pouilly. Il épousa Iolande de Melun et fonda au hameau de Pouilly une chapelle, dans un lieu appelé les Marais. Elle fut détruite et remplacée par une autre construite dans le château vers 1585.

En 1720 cette terre fut vendue. Jean-Baptiste Plucq, baron de St. Port¹², l'acquit avec d'autres terres avoisinantes : Verneau, St-Leu, Bréviande, Cesson et Boissise. Les propriétaires qui la possédèrent après sont : M. de Montullé qui fut parrain de la grosse cloche de Cesson en 1750 ; Mme de Montesson qui fut mariée au Duc d'Orléans, petit-fils du régent et grand-père du Roi Louis-Philippe ; elle mourut à Paris en 1806 et fut inhumée dans le caveau du Duc d'Orléans, à Seine-Port ; le Comte de Provence, Louis XVIII en 1787 ; la Duchesse de Kingston en 1787 ; M. de Aubernon et actuellement la famille Rabourdin.

M. Leroy, dans sa savante histoire de Melun, rapporte des faits bien intéressants sur Pouilly-le-Fort. J'en résume quelques uns :

En 1405, la Reine Isabeau de Bavière habitait Melun avec une cour fastueuse. Le Duc d'Orléans, frère de Charles VI, charme ses loisirs. Très souvent, quand le temps le permet, Isabeau et son beau-frère sortent de Melun et s'en vont dans les châteaux environnants chercher de nouveaux plaisirs. Ils sont souvent à Pouilly où Jehan de Vaudetar les reçoit avec magnificence comme à diverses reprises il avait reçu le Roi de France.

Le 19 Août 1405, Isabeau et le Duc d'Orléans avaient commandé qu'on leur amenât à Pouilly où ils se trouvaient, le Dauphin et les enfants du Duc de Bourgogne comme otages. Les princes furent enlevés et dirigés sur Pouilly. Le Duc l'ayant appris, se mit à la poursuite des ravisseurs qu'il atteignit à Juvisy. Avertis par des fuyards, la Reine et le Duc d'Orléans quittèrent le diner préparé à Pouilly, reprirent le chemin de Melun en toute hâte et ne furent rassurés qu'après avoir entendu les ponts-levis du château se relever derrière eux.

CHATEAU-FORT DE POUILLY

Ce vieux donjon de Pouilly qui paraît dater du 14^e siècle, subsiste presque entier, mais dans un état de délabrement absolu. On ne se douterait pas que la Cour s'y livrait à de joyeux ébats au 14^e siècle, que les premiers personnages du royaume y prenaient gîte dans les salles rustiques où de nos jours les ouvriers de ferme trouvent à peine un abri suffisant.

12 Seine-Port, autrefois appelée Saint-Port

SEIGNEURIE DE VERT

La Seigneurie de Vert appartenait aux Religieux de l'abbaye royale de St-Denis, qui en jouirent jusqu'en 1791.

A cette époque elle fut vendue par la Nation cent un mille deux cents livres à M. Segrettier ; il s'en est libéré entre les mains de l'administration des Domaines le 19 Septembre 1807.

Les propriétaires actuels M.M. Dauchez achetèrent cette terre de M. Segrettier, 170 000 frs le 1^{er} Mai 1827.

L'ancienne ferme seigneuriale a été démolie il y a une vingtaine d'années. Elle présentait encore de curieux restes de fortifications du 14^e siècle.

On peut encore en voir quelques débris aux murs du jardin qui n'ont été qu'en partie démolis. Aujourd'hui, les terres sont divisées et affermées à plusieurs cultivateurs de la localité.

EGLISE

L'église est un édifice du 13^e siècle qui offre assez d'intérêt. La nef principale d'une grande hauteur et d'un beau style et son architecture extérieure, du côté de l'ancienne ferme surtout, est très remarquable.

Cet édifice a subi plusieurs réparations importantes et maladroites qui en ont altéré le style. Ainsi : la chapelle de la Vierge a été transformée en sacristie ; une belle fenêtre ogivale au levant a été bouchée et la tombe du curé Claude Gagnon, bienfaiteur de l'église, placée dans le chœur, se trouve cachée à moitié par une table de communion toute récente.

En fait d'objet d'art, on ne remarque que deux bas reliefs en bois de chêne sculpté, datant du 16^e siècle, représentant l'un l'Annonciation, l'autre l'Adoration des Mages. Le presbytère, réédifié sur une vieille maison est insuffisant et aurait besoin de réparations importantes.

ECOLE

La maison d'école actuelle¹³ a été bâtie sur l'emplacement de l'ancienne en 1854. C'est un édifice d'un goût simple et sévère, mais assez bien compris.

La classe est spacieuse, bien aérée et le logement de l'instituteur convenable.

13 Il s'agit de la Maison d'Ecole du chef-lieu, et non de celle de Pouilly le Fort, qui est devenue école-musée.

PARTICULARITES

PAIX DE LA CHAUSSEE

En 1419, le Dauphin et le duc de Bourgogne essayèrent de se rapprocher et des négociations s'ouvrirent dans ce but.

Une entrevue eut lieu le 8 juillet 1419 en un lieu se nommant le Ponceau sur la route de Melun à Paris, commune de Vert-St-Denis, à l'endroit où, aujourd'hui, le ru de Balory traverse la route de Paris. Deux tentes et un petit pavillon avaient été élevés au moyen de branches d'arbres couvertes de tapisseries de laine et de soie.

Cette entrevue n'eut aucun résultat.

Une nouvelle rencontre eut lieu. La paix fut signée et les lettres qu'on rédigea sont ainsi datées : *Donné au lieu de notre entrevue sur le Ponceau, qui est à une lieue de Melun, sur le chemin de Paris, entre Pouilly-le-Fort et Vert, le mardi onzième juillet de l'an du Seigneur 1419.*

En 1785, assassinat dans les bois de Vert à coups de couteau de Louis Beau de Sens.

En 1787, on compte : 29 naissances ; 27 décès et 7 mariages et en 1887, c'est-à-dire cent ans après on compte seulement : 15 naissances, 16 décès et 4 mariages.

PENDANT LA REVOLUTION

Les contributions de l'an II (1793) adjugées à Jacques Depresle sont ainsi fixées :¹⁴

1° - Contributions foncières	14842 L.
Sous additionnels	<u>4093 L.</u>
	18935 L.
2° - Contributions mobilières	297 L. 4 S. 8 D.
Sous additionnels	<u>273 L. 8 S. 8 D.</u>
	570 L. 12 S. 8 D.
Charges locales.	310 L.
Il y avait cette année là :	123 votants
	86 chevaux

Un recensement du *chanvre* récolté dans l'année, fait le 6 février 1794 donne les résultats suivants :
-Vert 188 livres, Pouilly 90 livres et le Petit Jard 140 livres - total : 418 livres.

Moutons :

1° - Rabourdy Henry à Vert	442 toisons
	168 agneaux
2° - Foucaut à Bréviande	160 toisons
	110 agneaux
3° - Garnot à Pouilly	220 toisons
	200 agneaux
4° - Sandrier A au Petit-Jard	200 toisons
	80 agneaux

TOTAL..... 1600 brebis et agneaux
Plus du double d'aujourd'hui.

14 - Montants en Livres, Sols et Deniers. La livre (ou franc) vaut 20 sols (sous), 1 sol vaut 12 deniers (= Pounds, Shillings et Pence de l'ancien système monétaire anglais). C'est aussi une mesure de poids (environ 500 grammes).

Même année :

20 Pluviôse, Procès-verbal de la levée des scellés apposés chez le citoyen Thierriet, curé de Vert-St-Denis le 5 novembre dernier jour, de son arrestation. On ne trouve chez lui rien de contraire aux lois.

10e jour de Germinal, même année encore : Adjudication du presbytère et de ses dépendances, au citoyen Charles Georges Symonet, receveur des Domaines Nationaux à Melun, moyennant 450 livres.

Copie des procès-verbaux des serments prêtés par l'abbé Thierriet, un des rares curés ayant juré fidélité à la République.

Ce jour d'hui 24 brumaire an 4, est comparu devant nous, le citoyen Pierre, Guillaume, Thierriet, ancien curé, habitant cette commune, lequel a fait la déclaration suivante : « Je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. »

Le 28 brumaire, même année 4 jours après. Devant nous, Adjoint, soussigné, le dit Thierriet a déclaré de plus qu'il exerçait les fonctions du culte catholique dans l'édifice qui servait ci-devant d'église dans la dite commune et dans la chapelle de Pouilly, hameau de cette commune. Signé Garnot

L'an 5 de la République, le 25 fructidor, le citoyen Thierriet, ministre du culte catholique, s'est présenté devant moi, Henry Rabourdin, adjoint, en l'absence de l'agent, pour se soumettre à la loi du 10 décembre présent mois, et a prêté, à l'instant, serment de haine à la royauté, à l'anarchie et fidélité et attachement à la République et à la constitution de l'an III. D'après quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal que le citoyen Thierriet a signé avec moi. A Vert-St-Denis, les dits jours et an ci-dessus. Signé : Rabourdin Adj. Et P.G.B. Thierriet.

ASSASSINAT DU COURRIER DE LYON

En 1796, le 27 avril, assassinat du courrier des malles et du postillon de la route de Lyon, non loin de la fontaine ronde commune de Vert-St-Denis.

Le 9 Floréal, à 4 h. du matin, au lieu dit le Closeau, territoire de Vert-St-Denis, des paysans trouvèrent une voiture abandonnée sur la lisière d'un petit bois. Ils reconnurent la malle des dépêches entre Paris et Lyon. La malle avait été pillée. A quelques pas était étendu dans une mare de sang, horriblement mutilé, le cadavre du postillon, plus loin était celui du malheureux courrier.

La nouvelle du crime fut aussitôt portée à Melun et dès cinq heures et demie du matin, le Juge de Paix de cette ville se trouvait sur les lieux.

Voici son procès-verbal : « Nous nous sommes transporté, dit ce magistrat, au lieu dit le Closeau, à Pouilly sur la route de Paris à Lyon, nous avons remarqué qu'à cet endroit de la route, la malle avait été détournée et conduite un peu plus loin dans les terres ; nous avons trouvé un cadavre ensanglanté qui nous a paru être celui du courrier. Etant retourné à l'endroit où étaient les paquets amoncelés, nous avons cherché parmi eux quelques indices sur le crime qui a été commis et nous avons remarqué une houppe bordée de bleu ; un sabre cassé avec le fourreau, ledit sabre ensanglanté et ayant une devise, d'un côté « *l'honneur me conduit* » et de l'autre « *pour le salut de la Patrie.* » Un fourreau de sabre, une gaine de couteau, un éperon argenté.....Il résulte de notre procès-verbal qu'il est présumable que le voyageur qui était avec le courrier et qui ne se retrouve point, est un des auteurs du crime ; que l'on peut vraisemblablement soupçonner que ce voyageur, d'intelligence avec quatre particuliers à cheval qui nous sont désignés pour avoir fréquenté la route d'une manière suspecte, ayant été rencontré par les quatre particuliers au lieu indiqué, a assassiné le courrier

de trois coups de couteau, tandis que les quatre particuliers attaquaient à force ouverte le postillon qui paraît s'être vigoureusement défendu..... que le vol une fois commis, le voyageur s'est emparé du cheval du postillon tué, pour aller aussi vite que ses complices ». L'enquête fut continuée et un jugement fut rendu qui condamnait Etienne Courriol, Joseph Lesurques et David Bernard à la peine de mort.

Ce crime est resté célèbre parce qu'un innocent, Lesurques, est mort martyr, victime d'une fatale ressemblance avec Dubosc, le véritable assassin, et d'une procédure qui ne pouvait être que dans l'erreur au milieu de l'anarchie qui désolait alors la France¹⁵.....On dit qu'après la lecture de l'acte de condamnation, Lesurques protesta de son innocence et que Courriol se leva et s'écria : « On s'est trompés ! Lesurques et Bernard sont innocents. Moi, je suis coupable. Bernard n'a fait que prêter les chevaux ; Lesurques n'a jamais pris part à ce crime ». Cette pauvre famille n'a pu obtenir encore sa réhabilitation.

VERT-ST.-DENIS, le 15 Décembre 1888

Signé : VERRIER

15 Le vrai coupable, Dubosc, fut arrêté et exécuté peu après. Cette erreur judiciaire irréparable fut évoquée par Victor Hugo défendant en 1850 son fils Charles, journaliste jugé pour avoir critiqué cette peine irréversible. Une rue de Vert-St-Denis porte le nom de Joseph Lesurques.

SEINE et MARNE
INSPECTION PRIMAIRE DE MELUN
CANTON de MELUN- NORD
COMMUNE DE VERT-SAINT- DENIS

M. VERRIER, Instituteur

LISTE DES INSTITUTEURS

Numéros	Noms des instituteurs	Dates	Observations
1	Poullet	1700	
2	Chanfort Laurent	1714	
3	Menuisier Jacques	1717	
4	Souchot Sulpice	1722	
5	Cresson Louis	1726	
6	Gouillieu	1727	
7	Jouarlet	1729	
8	Herbin Laurent	1731	
9	Guillot Bernard	1732	
10	Cordonnier Jacques	1738	
11	Dupré Nicolas	1740	
12	Férant François	1743	
13	Garnier Jacques	1747	
14	Mottet Pierre	1 ^{er} Mai 1765	
15	Breiller Louis Laurent	16 Janvier 1766	
16	Prieur Nicolas	15 Août 1766	
17	Daniel Charles	1 ^{er} Mars 1771	
18	Percollet Etienne	1791 à 1805	
19	Morin Louis Michel	1814	
20	Larné François	1820 à 1829	
21	Cherfils Constant	1829 à 1834	
22	Dubarle Pierre Alexandre François	1834 à 1856	
23	Billard Denis Hubert	1834 à 1853	
24	Tenaillon Jules	1853 à 1856	
25	Verrier Auguste Alphonse Honoré	1856	

